

NOTICE EXPLICATIVE

DES FORMULAIRES DE DEMANDE(S) AUPRES DE LA COMMISSION DE RECONNAISSANCE DU HANDICAP ET DE LA DEPENDANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE (CRHD-NC)

Une maladie, un accident ou un handicap a des conséquences sur votre vie de tous les jours ? La demande de reconnaissance auprès de la CRHD-NC vous permet de formuler vos attentes et vos besoins en lien avec votre situation de handicap ou de dépendance :

- pour une première demande
- pour un réexamen si votre situation a évolué
- pour un renouvellement, 6 mois avant la date d'échéance afin d'éviter une rupture des aides.

Pourquoi remplir une demande de reconnaissance auprès de la CRHD-NC ?

Elle peut vous être utile pour :

- Evaluer et faire reconnaître votre situation de handicap et ses incidences sur votre vie sociale et/ou professionnelle ;
- Faciliter vos démarches pour faire prendre en considération votre handicap sur votre lieu de travail, pour accéder à un emploi ou à une formation adaptée ;
- Demander des adaptations des conditions d'examen pour les concours de la fonction publique ;
- Bénéficier des avantages ou facilités réservés aux personnes en situation de handicap ou de dépendance : places de stationnement, réductions tarifaires...

La demande comporte trois (3) formulaires :

- 1/ **Formulaire de demande(s) auprès de la CRHD-NC, à remplir, dater et signer.**
- 2/ **Certificat médical** – votre médecin doit apposer sa signature et son cachet. Veillez à signer le certificat médical (page 1 ou 4 du certificat).
Lors du rendez-vous à la CRHD, il faudra vous munir de **votre carnet de santé et des éléments nouveaux depuis la date de dépôt de votre dossier (éléments médicaux, familiaux, professionnels ou autres).**
- 3/ **Si vous souhaitez demander des aides au Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD), il faut remplir le Formulaire de demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), dater et signer.**

Si vous êtes suivi par un travailleur social (assistant social, éducateur, conseiller en économie sociale et familiale, etc.), vous pouvez, si vous le souhaitez, lui demander de remplir l'**annexe au PAP (document joint au formulaire de demande de PAP)** où il / elle pourra s'exprimer librement sur les objectifs de l'accompagnement proposé.

Formulaire de demande d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé CRHD

Rubrique 2 - « Expression des attentes et des besoins de la personne concernée »

N'hésitez pas, pour rédiger cette rubrique, à vous faire aider (famille, ami, assistante sociale, secrétariat de la CRHD, Centre Communal d'Actions Sociales de votre commune, etc.).

Rubrique 3 : « Volet habitat et cadre de vie » – de A1 à A5 : à remplir uniquement si vous résidez en maison individuelle, appartement, chambre, habitation en tribu ou squat uniquement (pas si vous êtes hébergé(e) ou hospitalisé(e)).

Rubrique A5 – « Adaptation / aménagement du logement »

« Ce logement est-il adapté à votre handicap ? Si non, précisez quel type d'aménagement serait nécessaire » - exemple : transformation d'une baignoire en douche, plate-forme élévatrice, barres d'appui, élargissement de porte. Vous pouvez joindre un devis.

« Organismes compétents » : Maison de l'Habitat (province Sud), Association TEASOA (province Nord) et le Service de l'habitat social (province des îles Loyauté)

Rubrique 4 – « Volet transport et déplacements »

« Ce véhicule doit-il être aménagé ? Si oui, précisez quel(s) type(s) d'aménagement serai(en)t nécessaire(s) » - exemple : adaptation du poste de conduite. Vous pouvez joindre un devis.

« Indiquer les lieux de vos déplacements et leur nombre par semaine » - « Fréquence » : indiquez la fréquence qui convient : combien de fois par jour, par semaine, par mois ou par an ?

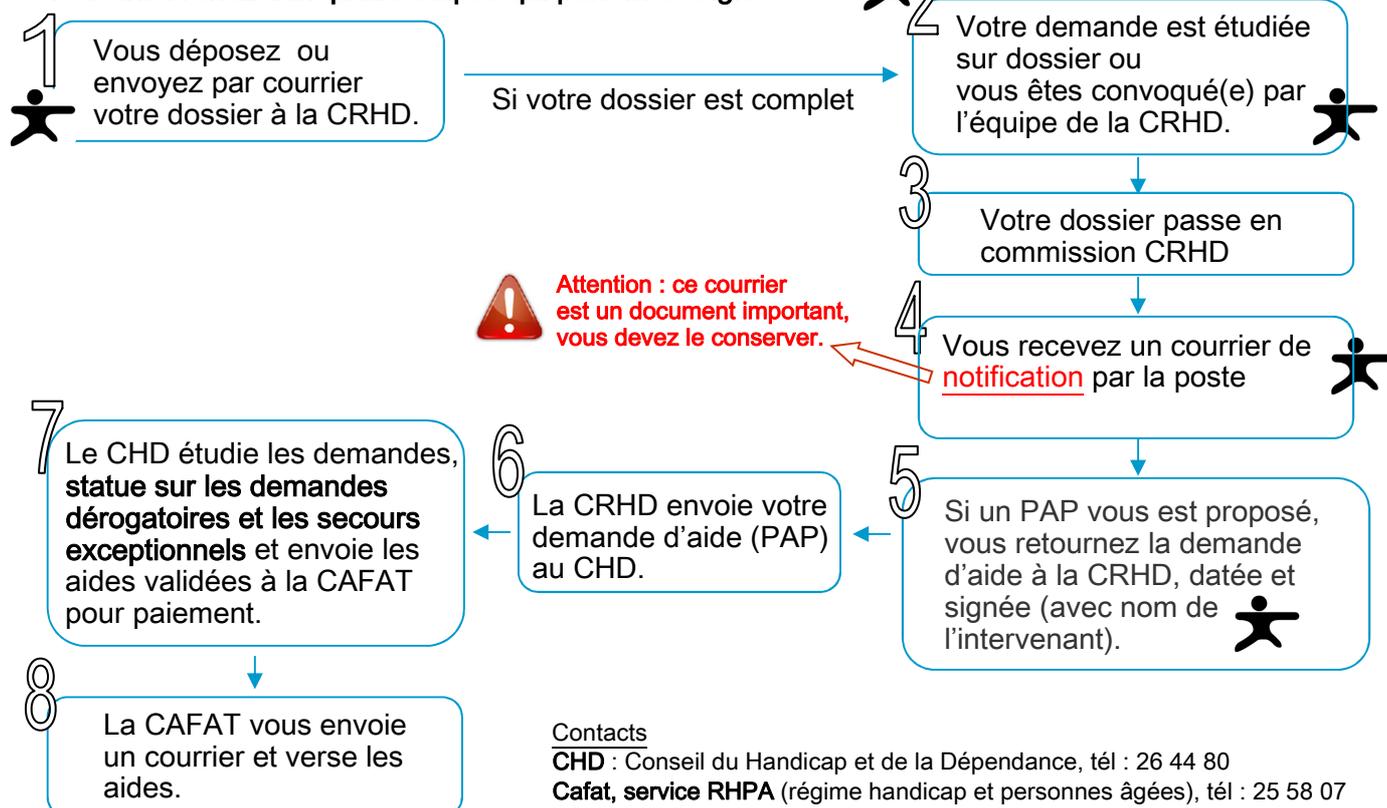
Rubrique 5 – « Volet financier »

« **Ressources du foyer : montant annuel des ressources perçues l'an dernier** » : prendre le montant total de l'année qui précède (si vous déposez votre demande en 2014, prendre les ressources de 2013). Rappel : « Conjoint » désigne la personne avec qui vous êtes marié(e), pacsé(e), en concubinage ou en union libre).

Rubrique 6C – « Avez-vous besoin de matériel spécifique ou technique non remboursé par votre assurance maladie (CAFAT ou mutuelle) ? Si oui, vous pouvez joindre un devis.

Parcours de votre dossier en huit étapes :

Vous intervenez aux quatre étapes qui portent ce sigle



Les formulaires de demande(s), accompagnés des pièces justificatives, sont à retourner ou à déposer remplis à l'adresse suivante :

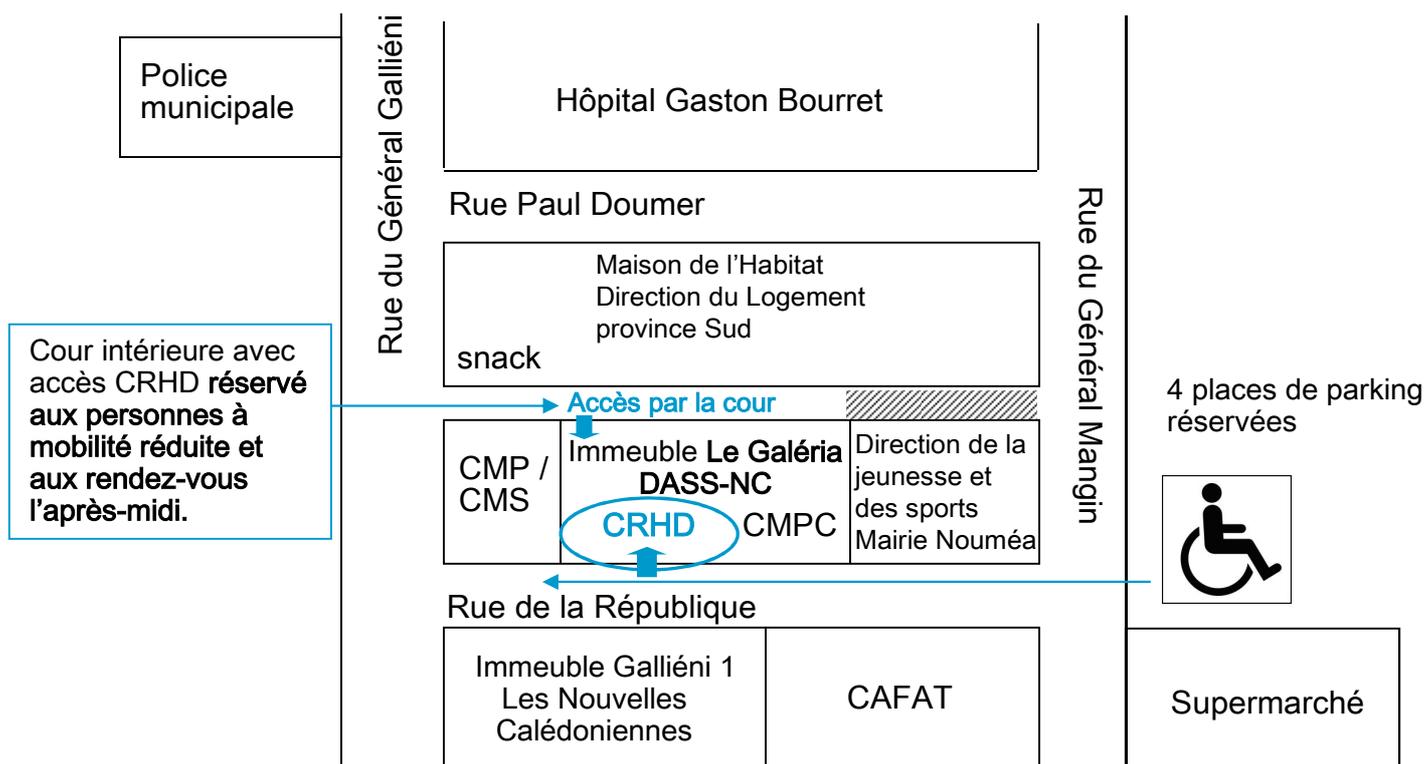
Direction des affaires sanitaires et sociales
Service de la protection sociale
CRHD-NC
Immeuble le Galéria
7 bis rue de la République
BP N4 – 98851 NOUMEA CEDEX

**Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi : de 7h30 à 12h**

Sur rendez-vous uniquement l'après-midi, de 13h00 à 16h00
(entrée par la cour intérieure)

Plan d'accès

La CRHD se situe au centre ville de Nouméa, **immeuble Le Galeria**, à l'angle de la rue du Général Galliéni et de la rue de la République (à côté de l'immeuble Galliéni 1 où se trouvent Les Nouvelles-Calédoniennes, la Dpass Sud et les autres services de la DASS-NC).



Si vous en ressentez le besoin, n'hésitez pas à vous faire aider pour remplir ces documents (famille, ami, assistante sociale, accueil de la CRHD, Centre Communal d'Actions Sociales de votre commune, etc.).

**Un dossier bien rempli et complet facilitera le traitement de votre demande.
Veillez à bien cocher les cases nécessaires.**



Merci de dater et signer votre demande.